Budget rectificatif 1/2003: section VII, Comité des Régions

2003/2058(BUD) - 31/03/2003 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation de l'avant-projet de budget rectificatif n° 2 au budget 2003 (Section VII - Comité des Régions). CONTENU : Depuis 1997, le Comité des régions a entrepris plusieurs initiatives destinées à établir des contacts avec les autorités locales et régionales des pays candidats et à susciter un échange d'information sur les conséquences de l'adhésion. Suite à ces premières rencontres, un groupe ad hoc du Bureau du Comité, appelé groupe de liaison CdR/PECO-Chypre, a été constitué en mai 1998 et dont la principale activité a été d'aller à la rencontre des élus locaux et régionaux des pays candidats afin d'établir des relations régulières entre le CdR et ces derniers. De manière parallèle, à partir de 2000, des représentants des collectivités régionales et locales des pays candidats ont participé aux séances plénières et aux réunions des commissions du CdR grâce aux moyens financiers accordés par l'autorité budgétaire (article 251 du budget du CdR "frais de réunions des représentants des pays candidats"). Dans ce contexte, le CdR, à l'instar du Parlement européen, souhaite accueillir à partir du mois de juillet 2003, 95 observateurs des futurs États membres de l'Union. Il demande, pour ce faire, un montant de 350.000 EUR à inscrire au budget 2003 du CdR pour l'article 251 de son budget. Ce montant servirait à couvrir la participation des 95 observateurs à trois sessions plénières du CdR, à compter de juillet 2003.